

## SAP Policy Marker Gender

### Alignement du marqueur politique de l'égalité hommes-femmes de la DDC sur celui du CAD

1. Remplacer les termes *spécifique* et *transversal* par les termes du CAD *significative* et *principale*
2. Remplacer les critères soulignés dans le manuel SAP au chap. 14.2. (p. 44) par les critères minimum du CAD adoptés par le Gendernet du CAD en octobre 2016 (la Suisse a contribué activement au développement des critères et des directives).
3. Proposition pour le chap. 14.2. (dernier point)

Le marqueur politique de l'égalité hommes-femmes de la DDC est fondé sur celui du CAD. Les documents connexes *Definition and minimum recommended criteria for the DAC gender equality policy marker* et *Handbook on the OECD DAC Gender Equality Policy Marker* servent de lignes directrices.

#### Tableau

Texte	Critères	
<b>Marqueur politique de l'égalité hommes-femmes</b>	Les projets et les programmes peuvent traiter de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes de deux manières : <ul style="list-style-type: none"> <li>• projets précis axés sur les discriminations sexospécifiques et visant la transformation de structures de pouvoir inégalitaires entre hommes et femmes (<i>objectif principal</i>) ;</li> <li>• intégration de la sexospécificité dans d'autres secteurs et domaines comme thème transversal (<i>objectif significatif</i>).</li> </ul>	
	<b><u>Critères d'évaluation relatifs à l'objectif principal</u></b> (précédemment « sexospécifique ») L'égalité des sexes est le principal objectif du projet ou du programme et un élément clé de sa conception et des résultats escomptés. Le projet ou le programme n'aurait pas été lancé sans cet objectif.	
	Le projet ou le programme a été conçu <b>principalement dans l'intention de faire progresser l'égalité hommes-femmes</b> et / ou l'autonomisation des femmes et des filles, de réduire les discriminations ou les inégalités sexospécifiques, ou de répondre à des besoins sexospécifiques (y compris ceux des hommes et des garçons).	
	<b><u>Critères minimum applicables à l'objectif principal</u></b> (tous doivent être remplis)	
	• Le projet ou le programme a fait l'objet d'une <b>analyse sexospécifique</b> .	✓
	• <b>Les résultats de cette analyse ont été intégrés dans la conception</b> du projet / programme et une approche visant à éviter de nuire a été adoptée.	✓
	• <b>L'ambition première du projet / programme</b> est de faire avancer l'égalité des sexes et / ou l'autonomisation des femmes.	✓
	• <b>Le cadre des résultats</b> mesure la progression vers les objectifs fixés au moyen d' <b>indicateurs sexospécifiques</b> .	✓
• <b>Les données et les indicateurs sont ventilés par sexe</b> lorsqu'il y a lieu.	✓	
• La phase d'évaluation a montré l'engagement du projet en faveur <b>du suivi et du compte rendu des résultats relatifs à l'égalité des</b>	✓	

**sexes.**

**Critères d'évaluation relatifs à l'objectif significatif** (précédemment « transversal ») :

L'égalité des sexes est un objectif important et affirmé mais non le principal moteur du projet / programme.

**L'égalité des sexes doit être un objectif explicite** revendiqué dans la documentation du projet / programme. Il ne peut pas être simplement implicite ou supposé.

Le projet ou le programme a été conçu notamment **dans l'intention de faire progresser l'égalité hommes-femmes** et / ou l'autonomisation des femmes et des filles, de réduire les discriminations ou les inégalités sexospécifiques, ou de répondre à des besoins sexospécifiques.

**Critères minimum** (tous doivent être remplis)

**Oui**

- |  |   |
|--|---|
| • Le projet ou le programme a fait l'objet d'une <b>analyse sexospécifique</b> .   | ✓ |
| • <b>Les résultats de cette analyse ont été intégrés dans la conception</b> du projet / programme et une approche visant à éviter de nuire a été adoptée.  | ✓ |
| • Le projet présente <b>au moins un objectif explicite pour l'égalité des sexes, soutenu par au moins un indicateur sexospécifique</b> (ou engagement ferme dans ce sens, si le cadre de résultats n'a pas été élaboré au moment de l'évaluation du projet). | ✓ |
| • <b>Les données et les indicateurs sont ventilés par sexe</b> lorsqu'il y a lieu.   | ✓ |
| • La phase d'évaluation a montré l'engagement du projet en faveur <b>du suivi et du compte rendu des résultats relatifs à l'égalité des sexes</b> .  | ✓ |

**Valeurs possibles :**

PRINC objectif principal

SIGNI objectif significatif

NOT non ciblé